

BULLETIN MUNICIPAL

N°1 / 2008

COMMUNE DE BEIRE LE FORT

Sommaire

- Le mot du maire.
- Renseignements pratiques.
- Votre conseil municipal.
- Les commissions au sein du conseil municipal.
- Les commissions au sein de la Communauté de communes.
- Le budget et les taxes.
- Les aménagements, les travaux.
- Les dates à retenir.
- Informations générales
- Règles de bons citoyens.



Le mot du maire

Je tiens particulièrement à remercier toute la population de Beire le Fort, qui nous a fait confiance pour la gestion du village.

Nous avons fait des promesses ... Nous les tiendrons, nous ferons encore plus si le budget nous le permet.

Il y a une équipe dynamique et volontaire autour du maire, vous pouvez compter sur elle, les conseillers sont à votre écoute.

N'hésitez pas à vous adresser à eux et à leur faire part de vos remarques ou suggestions.

Voici notre premier bulletin municipal, les informations que vous y trouverez vous éclaireront sur les activités du conseil municipal, nous communiquerons régulièrement afin que vous soyez bien informés.

Renseignements pratiques

Mairie

Tél 03 80 31 38 39

Secrétaire

Mme Hélène COUSSANES

Jours et heures d'ouverture du secrétariat

Mardi de 16 h 30 à 18 h &

Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Permanence du maire et des adjoints

Lundi de 18 h 30 à 19 h 30

Votre Conseil Municipal

M. Marc BON - Maire réélu

Mme Nathalie BONNET - 1^{er} adjoint

M. Georges JACQUEMIN - 2^{ème} adjoint

M. Nicolas BOULEGUE

M. Michel CLEMENT

Mme Marie Françoise DUPAS

M. Laurent GLOWACKI

M. André JEANROCH

M. Didier QUENOT

Mme Françoise RETHORE

M. François TREVES

Les commissions au sein de la Communauté de Communes

Membre de la Commission activités économiques, développement, aménagement de l'espace et du territoire =

Marc BON

Membres de la Commission des statuts et de la communication =

Nathalie BONNET

Marie Françoise DUPAS

Membre de la Commission enfance, jeunesse & affaires sociales =

Nathalie BONNET

Membre de la Commission finances & budget =

Marie Françoise DUPAS

Les commissions au sein du conseil municipal

Commission des travaux =

Georges JACQUEMIN Délégué du Maire - Nicolas BOULEGUE - André JEANROCH - Didier QUENOT - François TREVES

Commission des finances =

Nathalie BONNET - Marie Françoise DUPAS - Françoise RETHORE

Commission du bulletin municipal et de la communication =

Nathalie BONNET - Marie Françoise DUPAS - Françoise RETHORE

Commission de la liste électorale =

Michel CLEMENT - André JEANROCH - Françoise RETHORE

Commission du R.P.I. (Regroupement pédagogique intercommunal) =

Nathalie BONNET - Michel CLEMENT - Didier QUENOT

C.C.A.S. (Centre communal d'Action Sociale) =

Marc BON Président de droit - Françoise RETHORE Vice Présidente

Nathalie BONNET - Michel CLEMENT - Marie-Françoise DUPAS

André JEANROCH - Didier QUENOT - Colette BON - Nathalie CLEMENT - Christine PAYO - Delphine UENOT.

Communauté de communes =

Titulaires = Marc BON - Nathalie BONNET

Suppléants = Marie Françoise DUPAS - Laurent GLOWACKI

Syndicat intercommunal de la Tille inférieure =

Georges JACQUEMIN - Didier QUENOT - François TREVES

Syndicat de l'Arnison =

Georges JACQUEMIN - Didier QUENOT - François TREVES

SIPIT (Syndicat intercommunal de la Plaine de la Tille) =

Michel CLEMENT - André JEANROCH

SIVU (Syndicat à vocation unique intercommunal) (cimetière) =

Marc BON - Françoise TREVES

SICECO (Syndicat électricité) =

Nicolas BOULEGUE - Laurent GLOWACKI

Correspondant Défense =

Marc BON - Laurent GLOWACKI

SCOT (Schéma de cohérence territoriale) =

Marc BON - Laurent GLOWACKI

Budget et taxes

Le conseil municipal réuni en session ordinaire le 15 avril 2008 a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2007

Section fonctionnement : Dépenses = 77 475 € Recettes = 119 688 €
Soit un résultat de clôture total avec l'excédent précédent de = 123472 €

Section d'investissement : Dépenses = 41 286 € Recettes = 41 227 €
Soit un résultat d'investissement définitif avec l'excédent précédent de = 13688 €

Le budget 2008 a été adopté à l'unanimité

Les taxes ont été votées aux taux identiques de 2007, soit

11,09 % pour la taxe d'habitation

26,08 % pour la taxe foncière (bâti)

42,05 % pour la taxe foncière (non bâti)

7,23 % pour la taxe professionnelle

Le projet de budget primitif de 2008 présente une section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 245 722 € et en section d'investissement à 109 006 €

Les aménagements, les travaux,

Des aménagements sont prévus dans les mois à venir, ceux-ci seront réalisés bénévolement par les membres du conseil municipal, tels que :

- Remise en état de la cloche de l'école.
- Déplacement des bennes à verre et à journaux.
- Entretien des espaces verts (pelouses, fleurs...).
- Élagage des arbres.
- Installation de portes coulissantes pour le placard de la salle de la mairie.
- Réfection d'une partie du lavoir.



En ce qui concerne les travaux, il est prévu au budget 2008 :

- Le déplacement d'un panneau d'agglomération route de Collonges à la demande de la DDE, en vue du futur lotissement.
- La création d'une borne à incendie route de Collonges à la charge du lotisseur.
- L'installation de la borne à incendie route de Labergement.
- La pose de barrières de protection devant l'école.
- L'entretien des rues du village par la Société EOLE est à l'étude.
- Rénovation des passages protégés.
- Point à temps dans différentes rues communales .



D'autres travaux seront discutés lors des prochains conseils municipaux, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Le dernier conseil municipal a voté l'achat d'une tondeuse auto-portée.



Les dates à retenir

Le 7 juin	Kermesse des écoles à Collonges
Le 29 Juin	Méchoui organisé par l'amicale de Beire le Fort sur le terrain du Crosne
Fête du 14 juillet	le matin : dépôt d'une gerbe à la mairie, L'après midi : animations, jeux , buvette; sur le terrain de loisirs
31 Août	Brocante des Rives de l'Arnison





Informations générales



En cas de problème sur le réseau d'assainissement , vous devez contacter la Sté SAUR, locataire du réseau au 03 80 65 86 58, afin de déterminer la cause des dégâts

Le pont de la Tille sera fermé en Juillet et Août ; pour rejoindre la route nationale, vous devrez passer par Labergement ou Collonges. Les dates précises vous seront communiquées.



Quelques règles de bons citoyens



Comme dans de nombreux villages , certains jeunes font du bruit à des heures tardives, particulièrement près de l'abri bus et de la mairie ; nous demandons à chacun de respecter autrui ; de plus les jeux de ballons sont interdits sur la voirie.

Par contre le terrain du Crosne est utilisable par nos jeunes en respectant le matériel et l'environnement.

Le dépôt des poubelles est interdit auprès des bennes à verres.

Nous demandons aux parents de prendre leurs responsabilités et de rappeler ces quelques règles à leurs enfants, afin d'éviter tout accident.